

soit rarement suivi. Ou bien que l'on établisse un cours de solfège à la Faculté avec examen de musique éliminatoire !»

* — On nous apprend qu'on a l'intention, à l'administration de l'Assistance publique, de faire, dans les différents hôpitaux de Paris, des garages pour les bicyclettes des internes, externes et élèves. Nous ne saurions qu'applaudir à cette innovation.

— Le comité directeur de l'*Union vélocipédique de France* a décidé tout dernièrement la création d'une commission d'assistance médicale. Cette commission comprend M. le D^r Ramonat, comme président ; M. le D^r Minard, comme vice-président ; MM. O'Followel, Pagis, Doudey, Paul Bernard, J. Hauferut, Peragallo, et Bouissou, comme membres. Son but est d'atténuer les conséquences fâcheuses des accidents survenus aux cyclistes unionnistes et d'étudier les questions d'ordre médical qui peuvent intéresser l'Union vélocipédique et ses membres ; elle va étudier notamment la création de postes médicaux, les uns fixes, les autres mobiles. Dans sa dernière séance, elle a spécialement examiné l'installation d'un poste de secours à proximité d'une des pistes parisiennes. Elle a émis le vœu que le comité directeur exige de tous les vélodromes affiliés que le secours médical soit assuré à tous les coureurs d'une façon permanente.

— Mme Gaches-Sarraute donne son appréciation sur l'utilité de la bicyclette pour la femme. Elle-même a depuis 3 ans pratiqué cet instrument et fait des courses variant de 10 à 70 kilomètres.

Parlant du costume à adopter, elle insiste sur la fatigue que donne le corset. La moindre montée provoque une insuffisance respiratoire provoquée par la striction de la cage thoracique. Il faut adopter le corset-ceinture ne serrant que l'abdomen sans toucher aux fausses côtes. Celui-ci est indispensable ; car les femmes ont besoin de lier leurs jupes au-dessus des hanches et les cordons ne peuvent se serrer directement sur la peau sans amener une constriction intolérable.

En ce qui concerne les organes génitaux, toute inflammation aiguë avec douleur et fièvre doit faire proscrire l'usage de la bicyclette comme de tout autre exercice.

Les métrites, avec augmentation du volume de l'utérus, ne constituent pas une contre-indication. De même les salpingites, et salpingo-ovarites anciennes. L'auteur cite des faits à l'appui. En cas d'inflammation chronique péri-utérine, la bicyclette peut constituer un succédané du massage suédois. Les femmes étant assises dans cet exercice, les déviations utérines ne s'y exagèrent point.

La bicyclette constitue donc un exercice qui n'est pas nuisible en général, et, s'il peut exister des inconvénients, ceux-ci sont plus fréquents chez l'homme que chez la femme.

Il faut insister sur les avantages qu'en retire la santé générale. La femme digère mieux, dort mieux, ses épaules s'élargissent. Au bout de peu de temps elle est forcée d'élargir ses robes aux épaules et la partie supérieure de son corsage.

Enfin Mme Sarraute termine par un tableau éloquent du rôle moral de la bicyclette, seul exercice physique que puissent prendre ensemble mari et femme.

— M. Verchère est fervent partisan de la bicyclette pour le médecin